

## LA BELGIQUE EST LE QUATORZIEME ETAT MEMBRE A RATIFIER LA CONSTITUTION EUROPEENNE

La Belgique est devenue le 8 février 2006 le quatorzième Etat membre de l'Union européenne à ratifier le traité établissant une Constitution pour l'Europe.

L'article 167 de la Constitution belge stipule que les traités internationaux doivent être approuvés par les deux Chambres du Parlement fédéral, en premier lieu le Sénat puis la Chambre des représentants. Les traités couvrant des compétences mixtes doivent par ailleurs être approuvés par les Parlements des trois régions (Wallonie, Flandre et Bruxelles-capitale) et des trois communautés (germanophone, française et par la commission communautaire commune de la région de Bruxelles-capitale). Le Parlement wallon a approuvé la Constitution européenne le 17 juin 2005, le Parlement de Bruxelles-capitale le 29 mai de la même année et enfin, le Parlement flamand le 8 février 2006. Les communautés devraient le ratifier dans les mois à venir.

Le texte avait d'abord été approuvé par les sénateurs le 28 avril 2005. Cinquante-quatre membres de la Chambre haute avaient voté en faveur de la ratification, neuf s'étaient prononcés contre et un sénateur s'était abstenu. Le texte avait ensuite été adopté par les membres de la Chambre des représentants le 19 mai de la même année par cent dix-huit voix contre dix-huit et une abstention. « *La Constitution rendra l'Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus transparente. Elle est l'expression de notre foi en la nécessité d'une intégration européenne plus poussée. Rejeter la Constitution, c'est implorer le déclin* » avait alors déclaré le Premier ministre, Guy Verhostadt (Libéraux et démocrates flamands, VLD).

Les enquêtes d'opinion montrent qu'environ trois quarts des Belges auraient voté en faveur du texte s'ils avaient été appelés aux urnes pour ratifier la Constitution européenne. Le Premier

ministre Guy Verhofstadt s'était déclaré favorable à la tenue d'un référendum tout en affirmant que le gouvernement ne prendrait pas position sur le sujet. Sa formation, les Libéraux et démocrates flamands, avaient d'ailleurs déposé le 10 mars 2003 un projet de loi visant à soumettre le traité européen à référendum. Ce projet de loi a été rejeté le 11 mars 2005 par la Chambre des représentants qui a voté contre la révision de la Constitution belge, préalable obligatoire à l'organisation d'une consultation populaire. Soixante-treize députés se sont prononcés pour (les libéraux -Libéraux et démocrates flamands et le Mouvement réformateur, MR, les écologistes -Ecolo et Agalev, et les formations d'extrême droite -le Front national, FN, et le Vlaams Belang, VB) et soixante-deux contre (les socialistes -le Parti socialiste flamand, SP.A, et le Parti socialiste wallon, PS, et les chrétiens démocrates -Parti démocrate chrétien, CD&V, et Centre démocrate humaniste, CDH), soit beaucoup moins que la majorité des deux tiers indispensable pour toute modification de la Loi fondamentale. Le président du Parti socialiste wallon, Elio di Rupo, a mis en avant le « *risque majeur* » que ferait courir l'organisation d'une consultation populaire sur le texte européen. « *Cela reviendrait à permettre à l'extrême droite d'en profiter pour parler de la Turquie, pour parler des délocalisations, pour parler de toute autre chose que de la Constitution* » a-t-il déclaré, ajoutant que « *le vote pourrait être, de façon dommageable pour la Belgique, fondamentalement différent au Nord et au Sud du pays* ». L'ancien Premier ministre belge (1992-1999) et actuel député européen (Parti démocrate-chrétien), Jean-Luc Dehaene, s'est également élevé contre l'organisation d'un référendum. « *Partout où il y a un référendum, le débat finit par porter sur tout sauf sur l'objet du référendum. (...) Les opinions publiques réagissent à court terme, alors que le traité constitutionnel se place dans une perspective à moyen ou à long terme. (...) La responsabilité des dirigeants politiques est de considérer les évolutions à long terme et de dire que l'intégration des nouveaux membres dans l'Union est le meilleur moyen d'accélérer leur développement* » a-t-il souligné pour expliquer son opposition au référendum.

La Constitution européenne a fait l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique belge. L'ensemble des formations politiques se sont déclarées favorables à sa ratification, à l'exception des deux partis situés à l'extrême droite sur l'échiquier politique, le Vlaams Belang et le Front national. Le Parti socialiste wallon, qui a approuvé le texte à 94% lors de son congrès national, a défendu un « oui de combat » et le Parti socialiste flamand (SP.A) un « oui critique » mais les deux formations social-démocrates étaient favorables à la ratification. Des associations altermondialistes, comme Attac Belgique, mais également d'autres

mouvements, tel que le Rassemblement Wallonie-France (RWF) qui lutte pour le rattachement de la Belgique francophone à la France, des syndicalistes membres de la Fédération belge du travail (FGTB) et quelques écologistes et socialistes, en particulier l'ancien député européen (1999-2004) et actuel conseiller municipal de Liège, Jean-Maurice Dehousse (PS), ont exprimé leur opposition à la Constitution européenne, l'accusant d'être un texte trop libéral qui ne fait pas suffisamment de place à l'Europe sociale.

*« La ratification par le Parlement flamand de la Constitution européenne achève le processus de ratification en Belgique, démontrant ainsi l'attachement de ce pays à ses convictions et à son destin européens en dépit des revers survenus en France, aux Pays-Bas et ailleurs »* a déclaré le député européen britannique Andrew Duff (Libéraux-démocrates, Lib-Dem).

A ce jour, quatorze Etats ont ratifié la Constitution européenne : la Lituanie (11 novembre 2004), la Hongrie (20 décembre 2004), la Slovénie (1er février 2005), l'Espagne (20 février 2005, par référendum), l'Italie (6 avril 2005), la Grèce (19 avril 2005), la Slovaquie (11 mai 2005), l'Autriche (25 mai 2005), l'Allemagne (27 mai 2005), la Lettonie (2 juin 2005), Chypre (30 juin 2005), Malte (6 juillet 2005), le Luxembourg (10 juillet 2005, par référendum) et la Belgique (8 février 2006).

La France (29 mai 2005) et les Pays-Bas (1er juin 2005) l'ont rejeté par référendum.

Corinne Deloy